

Avant-propos

Les articles contenus dans le présent volume de la KAS Librairie Africaine d'Etudes Juridiques ont été rédigés dans le cadre du huitième séminaire sur l'Etat de droit en République Démocratique du Congo (RDC) organisé en mai 2016 à l'Université de Kinshasa. En effet, l'organisation de ces séminaires fait partie d'un vaste programme de formation et de recherche visant à créer une synergie entre les juristes congolais et africains en vue du partage d'expériences sur des questions relatives à la promotion de l'Etat de droit et à l'intégration régionale en Afrique.

Les dix articles qui composent ce volume abordent différentes questions liées à l'Etat de droit. De ce nombre, quatre touchent aux questions des droits économiques et sociaux en se préoccupant successivement de la protection des droits des travailleurs dans les entreprises étrangères en RDC, de la protection internationale des investissements en RDC, la coopération économique entre la RDC, le Rwanda et le Burundi; et du droit bancaire au regard de l'essor remarquable des banques privées en RDC. Deux articles abordent les questions de l'alternance démocratique en analysant d'une part, les garanties juridiques de l'alternance politique dans les Chartes constitutives de l'UA, de la SADC et de la CIRGL et d'autre part, les enjeux et les défis l'installation récente de la Cour constitutionnelle comme juge du contentieux des élections présidentielle et législatives en RDC. Quatre articles s'intéressent aux questions des crises politiques, conflits armés, paix et sécurité en se préoccupant successivement de la protection du constitutionnalisme et du respect de la Constitution qui ont un rapport direct avec la prévention des crises politiques et des conflits armés en Afrique, de la promotion et la protection de l'Etat de droit en RDC à l'épreuve de la recrudescence du terrorisme en Afrique centrale et de la gestion d'armes légères et de petits calibres en RDC.

Ainsi, l'article de Stéphanie Nsomwe Musangue analyse les problèmes de la protection des travailleurs en RDC dans les entreprises étrangères au regard de l'affaire Unilever. L'auteure démontre que les travailleurs d'une entreprise qui subit des mutations profondes en RDC, en l'occurrence ici Marsavco sous le groupe britannique Lever Brothers dont toutes les parts sociales ont été acheté par le groupe Rawji, ne bénéficient pas d'une réelle protection sociale et juridique à cause de l'irrespect des textes soutenu par la complexité et l'inadaptation des textes antérieurs aux normes de l'OHADA. Et l'article de Guy-Prosper Djuma Bilali Lokema analyse l'affaire *Patrick Mitchell* pour soutenir l'existence en RDC des voies judiciaires internationales efficaces qui assurent la protection des investissements. L'auteur précise que la faiblesse du système judiciaire congolais, miné par la corruption, la partialité des juges ainsi que le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire, ne doivent pas et ne peuvent pas constituer un frein aux investissements privés étrangers en RDC puisque la protection de ces investissements est obtenue au plan international, outre par l'existence d'une procédure de cassation devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (Abidjan, Côte d'Ivoire) dans le cadre du droit Ohada, mais surtout par le CIRDI, sans omettre le fait

que la Cour internationale de Justice (La Haye, Pays-Bas) peut également pourvoir à ladite protection judiciaire à travers le mécanisme de la protection diplomatique reconnue aux Etats.

Outre la protection des travailleurs et des investissements en RDC, l'article de Camille Ngoma Khuabi soutient que les accords de coopération et d'intégration économiques conclus pour la mise en place de marchés sous-régionaux offrent un espace économique élargi à la RDC et à ses voisins. Il analyse l'état des lieux et les perspectives de la coopération économique entre la RDC, le Rwanda et le Burundi et fait remarquer que dans le cadre de la CEPGL, le secteur privé n'est pas suffisamment associé dans les initiatives de développement devant aboutir à l'intégration des économies et peu de moyens sont consacrés au développement des infrastructures sous-régionales, si bien que ces États restent encore enclavés. Et s'agissant de la coopération économique dans la cadre de la CIRGL, le déséquilibre remarquable quant à l'inclusion de la partie Est et de la partie l'Ouest de la RDC doit être corrigé en vue de permettre à la partie Ouest de développer une coopération économique tout aussi vitale avec ses deux autres voisins de l'Ouest, à savoir, l'Angola et le Congo Brazzaville.

L'article de Juslain Nsambana Bonkako aborde les questions de la protection des clients, l'encouragement des banques et la sécurité de l'Etat au regard de la forte multiplication des banques privées en RDC. Il démontre que l'exercice du contrôle bancaire revêt un intérêt non seulement pour les banques elles-mêmes et leurs clients, mais également pour l'Etat et l'humanité. Les banques privées sont soumises à certaines obligations légales et réglementaires leur imposées par l'Etat, à travers, dans le cas particulier de la RDC, la Banque Centrale du Congo. Ainsi, l'auteur soutient que la protection des clients et des banques ne peut être envisagée en dehors d'un véritable contrôle bancaire, et l'intérêt pour l'Etat et l'humanité se justifie dans la nécessité de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, dans la mesure où il s'est avéré que les activités des banques privées sont exposées à ces pratiques.

Analysant les questions de l'alternance démocratique pour la consolidation de l'Etat de droit, l'article de Joseph Cihunda Hengelela portant sur les garanties juridiques de l'alternance politique dans les Chartes constitutives de l'UA, de la SADC et de la CIRGL démontre que l'alternance politique assure la consolidation des principes démocratiques et de l'Etat de droit sans lesquels l'Afrique ne pourra espérer ni au développement moins encre à émergence en l'an 2030. Car, il a été démontré que l'alternance politique au sein des Etats est un gage de la paix, de la stabilité nécessaire au développement économique, social et culturel et, la RDC en particulier et l'Afrique en générale, ne fera pas exception à cette règle. A sa suite, l'article de Symphorien Kapinga K. Nkashama, analyse les enjeux et les défis de l'installation et du fonctionnement de la Cour constitutionnelle de la RDC au regard de l'encadrement du cycle électoral plus particulièrement en ce qui concerne l'élection du Président de la République partant de la régularité des candidatures au contentieux des résultats.

Les articles de Galance Milambo Ngalamulume et de Benjamin Bakadisula Kangoma, consacré à la contribution au débat autour de l'intangibilité et de la « révisabilité » de l'article 220 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006 telle que modifiée en 2011 et à la Constitution intangible comme mécanisme de prévention des conflits et crises du constitutionnalisme en RDC, au Rwanda, au Burundi et au Congo-Brazza démontrent successivement que la protection du constitutionnalisme et du respect de la Constitution ont un rapport direct avec la prévention des crises politiques et des conflits armés dans la mesure où en Afrique le constitutionnalisme et le respect des dispositions constitutionnelle riment avec les conflits armés et les crises politiques nombreux qui n'en finissent pas depuis le lendemain des indépendances.

Les deux derniers textes de ce volume analysent des questions relatives à la sécurité des Etats et des populations. L'article de Moïse Abdou Muhima intervient comme une sonnette d'alarme destinée aux dirigeants de la RDC, à fin qu'il accordent plus d'importance à la nécessité et aux enjeux de la prévention et de la répression du terrorisme en RDC, un Etat qui, selon l'auteur, constitue à la foi un enjeu et un acteur majeur dans la géostratégie et la géopolitique de la recrudescence du terrorisme en Afrique et dans la région de l'Afrique centrale, menaçant ainsi la consolidation de l'Etat de droit. L'article de Timothée Bahellaby examine le problème de l'impératif d'une réforme législative pour l'encadrement juridique de la fabrication, la détention et contrôle d'armes légères et de petits calibres en RDC. L'auteur démontre que la fabrication, la détention et le trafic illicites des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, sont des activités préjudiciables à la sécurité des Etat et au bien-être des peuples réalisées auxquelles à la RDC est confrontée en ces jours.

Les points de vue exprimés dans les articles publiés dans ce volume sont ceux des auteurs et pas nécessairement les nôtres ou ceux de la Fondation Konrad Adenauer.

Jean-Michel Kumbu

Hartmut Hamann

Joseph Cihunda Hengelela